Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

Les aides financières pour la rénovation énergétique en 2020

Conseiller Info Énergie à l'ALEC

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
LAMBALLE TERRE & MER Communauté de communes
ADEME
Région BRETAGNE
sde22

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

Sommaire

- Présentation de l'ALEC et de Bonjour Habitat
- Les intérêts de la rénovation énergétique
- Les aides nationales
- Les aides locales
- Études de cas

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

Présentation

L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT & BONJOUR HABITAT

Qui sommes-nous ?

- L'ALEC a été fondée en 2010 par les collectivités locales
- Une association ouverte à la société civile (~ 100 adhérents)
- Soutenue par la Région Bretagne, l'ADEME, et le Syndicat Départemental d'Energie
- Zone d'intervention : le Pays de St Brieuc

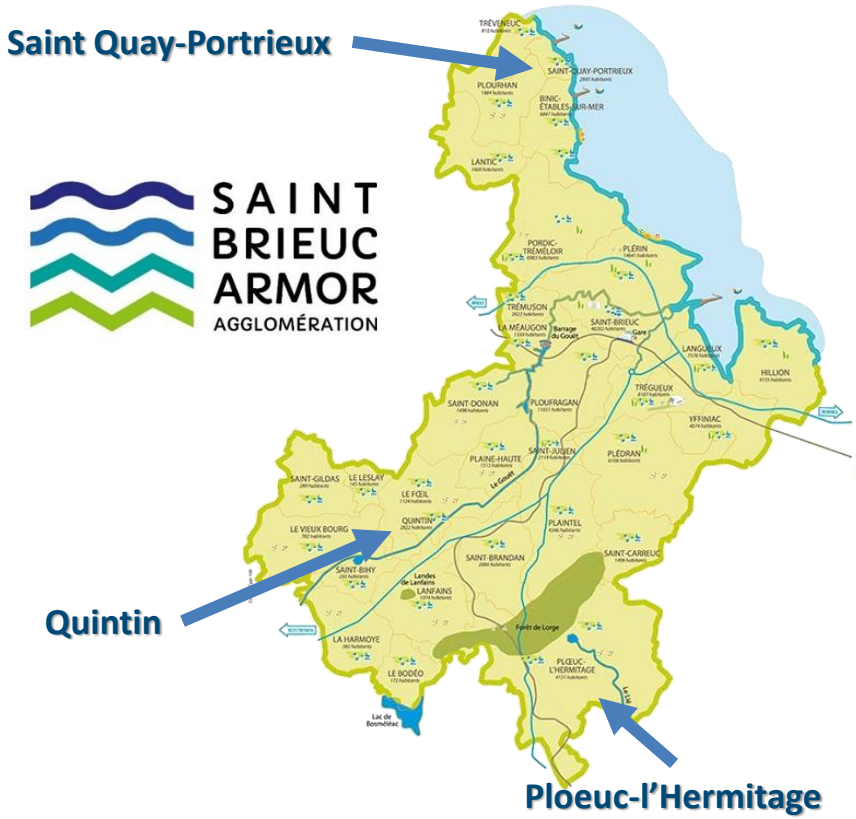

- Membre d'un réseau de 37 Agences Locales de l'Energie et du Climat en France :

Les grandes missions de l'ALEC

1

Sensibiliser, informer et conseiller les **particuliers** pour les économies d'énergie dans l'**habitat**

Lutter contre la précarité énergétique

2

Accompagner les **collectivités** adhérentes pour la performance énergétique des **bâtiments publics**

3

Animer la transition énergétique du **territoire**
Mobiliser et accompagner les **acteurs publics et privés**

Accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique

Rénov' Habitat Bretagne

- Un accompagnement structuré des particuliers dans leurs projets de travaux :
  - Identification, priorisation et choix des travaux à réaliser
  - Montage du plan de financement, mobilisation des aides
  - Aide à la recherche d'artisans et aux choix techniques
  - Suivi des consommations après travaux

Lutter contre la précarité énergétique

L'ALEC anime un **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)** :

- Sensibilisation et mobilisation des acteurs sociaux
- Organisation de chaînes de détection / repérage
- Animations auprès des publics modestes
- **<u>Visites à domicile</u>, diagnostic socio-technique**
- Distribution de petit matériel économe
- Comité de suivi partenarial (EPCI, CCAS…)

Partenaires :

UN PROGRAMME LOCAL
Pour faciliter l'accès à l'information

Pourquoi faire des travaux ?

LES INTÉRÊTS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les intérêts de la rénovation énergétique

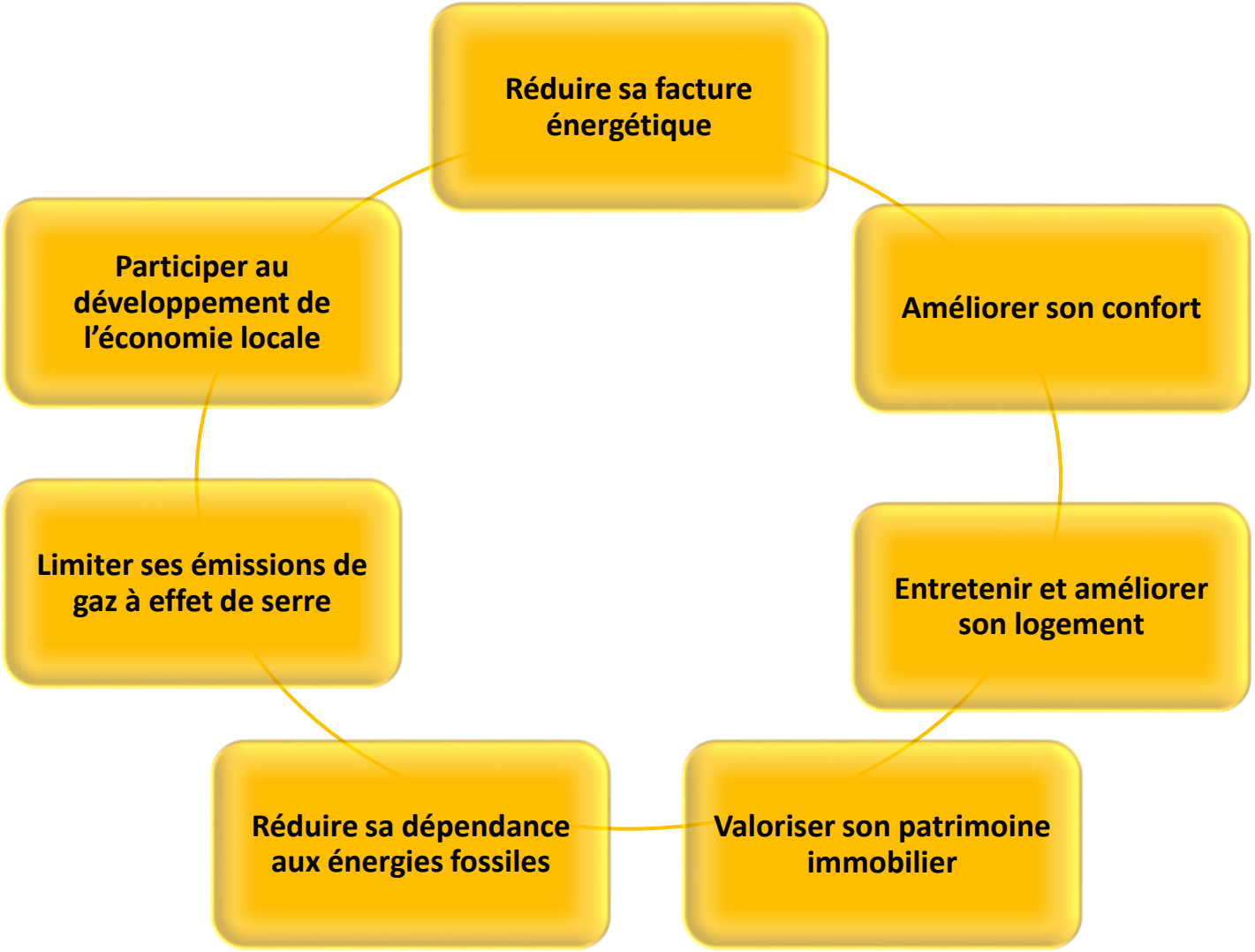

Les émissions de gaz à effet de serre* sur le Pays de Saint-Brieuc

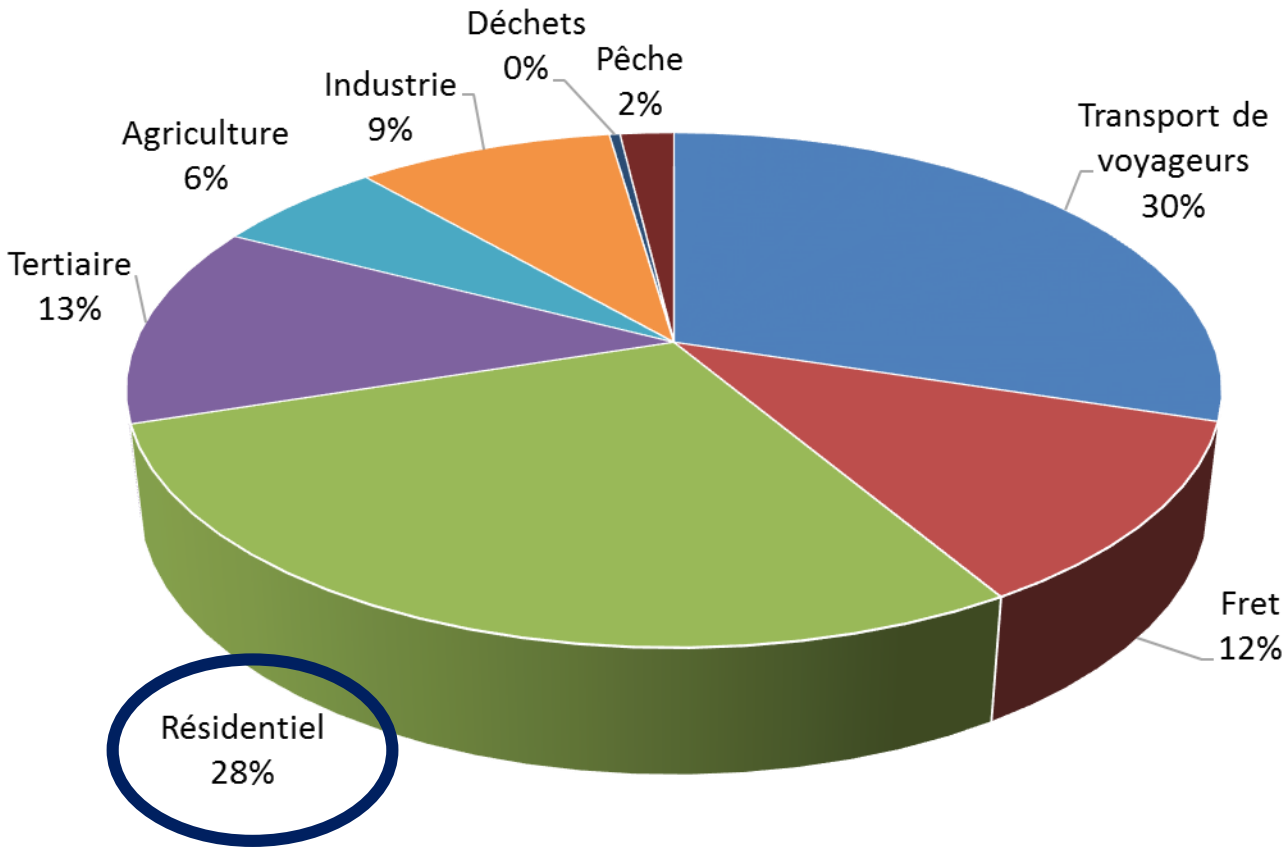

*Hors GES d'origine non-énergétique (élevage, utilisation des sols…), qui représentent 45% du total

Source : ENERGES - 2010

Le confort thermique

La température de l'air

La température des parois

Les infiltrations d'air

L'humidité

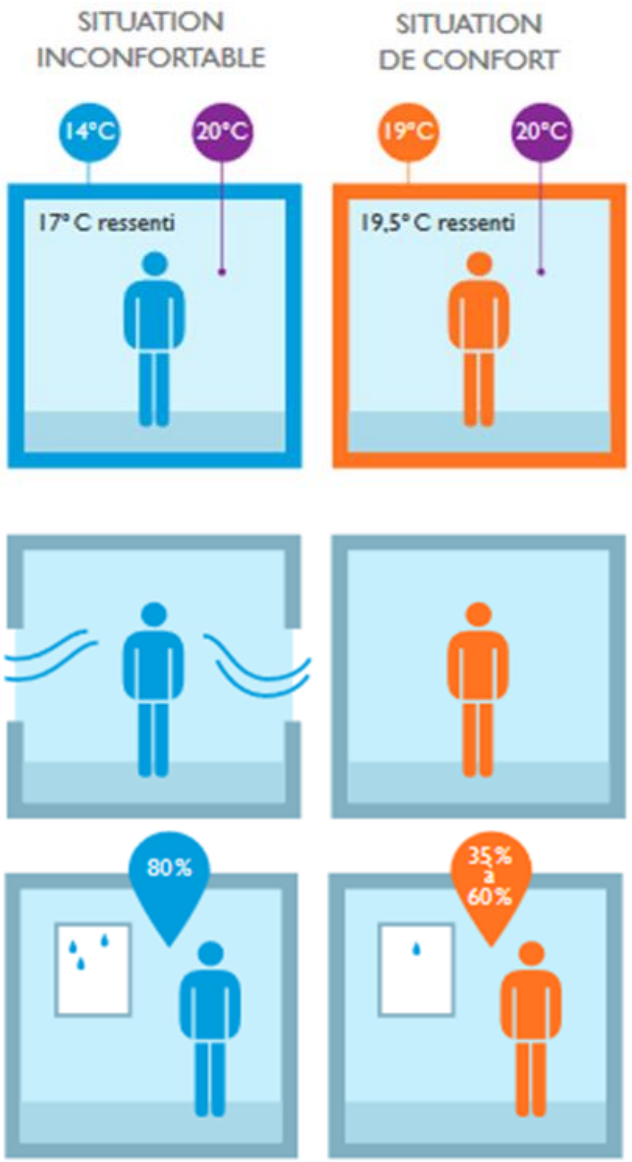

Les factures énergétiques

1re réglementation thermique de 1974.
Consommation :
350 kWhep*/m².an

RT 2005
Consommation :
entre 110 et
190 kWhep*/m².an

RT 2012
Consommation :
≤ 55 kWhep*/m².an

RT 2020 (maison
à énergie positive)
Consommation :
≤ 0 kWhep*/m².an

Consommations de chauffage et Eau Chaude Sanitaire uniquement
Factures données à titre indicatif pour une maison de 100 m² avec chauffage et ECS au gaz naturel

Le coût de l'énergie

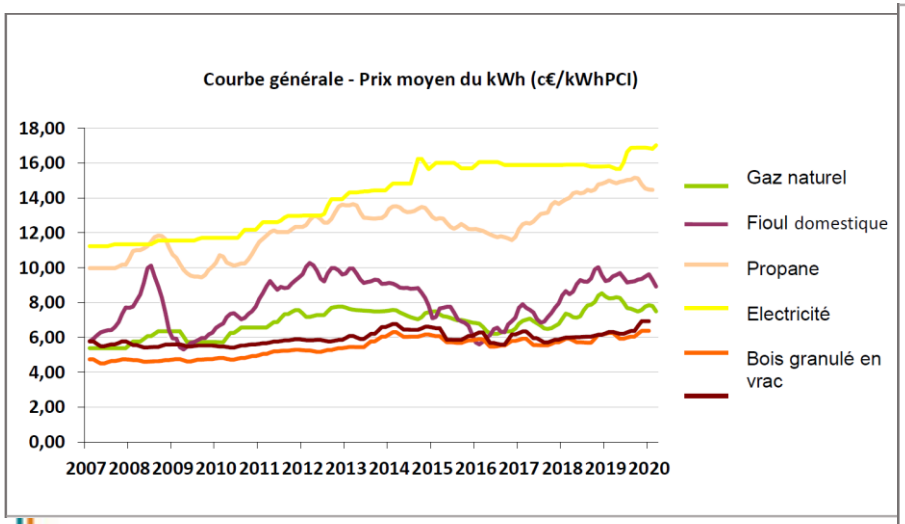

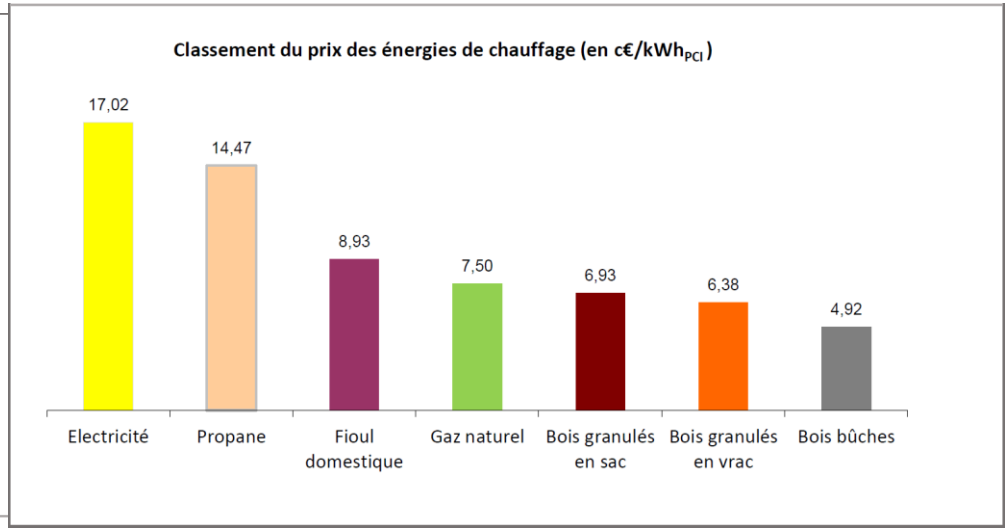

Comparatif du prix des énergies de chauffage (en centimes d'euros / kWh PCI)

Date	Gaz naturel	Fioul domestique	Propane	Electricité	Bois granulé en vrac	Bois granulé en sac	Bois bûche
janv.-07	5,38	5,63	9,97	11,23	4,74	5,77	0
mars-19	8,30	9,56	14,78	15,66	6,26	6,32	0,00
mars-20	**7,50**	**8,93**	**14,47**	**17,02**	**6,38**	**6,93**	**4,92**
Variation depuis 2007	+ 39%	+ 59%	+ 45%	+ 52%	+ 35%	+ 20%	
ation depuis l'année précédente	- 10%	- 7%	- 2%	+ 9%	+ 2%	+ 10%	
				Prix livré	293 €/tonne	319 €/tonne	89 €/stère

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

LES AIDES NATIONALES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT RGE

www.maprimerenov.gouv.fr
www.faire.gouv.fr/marenov

Plafonds de ressources hors Ile-de-France			
Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*
1	14 879	19 074	27 706 €
2	21 760	27 896	44 124 €
3	26 170	33 547	50 281 €
4	30 572	39 192	56 438 €
5	34 993	44 860	68 752 €
6			81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651	+ 12 314 €

20 %
10 %
5,5 %

TVA – Taxe sur la Valeur Ajoutée
TVA à taux réduit

CEE – Certificat d'Economie d'Energie
Primes énergie, Coup de pouce chauffage, Coup de pouce isolation

Eco-PTZ – Eco-Prêt à Taux Zéro
Action seule ou Performance énergétique globale
ou Assainissement non collectif

CITE – Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (jusqu'au 31/12/2020)
Propriétaires occupants aux revenus intermédiaires

MaPrimeRénov'
Propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes

ANAH – Agence Nationale de l'Habitat (OPAH ou Diffus)
Programme Habiter Mieux
Sous conditions de ressources, gain énergétique minimum de 25 %

Aides d'Action Logement
Propriétaires occupants ou bailleurs, sous conditions de ressources, travaux d'isolation, salariés des entreprises privées

PTZ Accession – Prêt à Taux Zéro Accession
Propriétaires occupants, Rénovation, sous conditions de ressources

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

- Des primes pour les travaux de rénovation énergétique
- A demander à n'importe quel fournisseur ou revendeur d'énergie
- Des formes différentes (bons d'achats, réduction sur la facture de travaux, chèques, …)
- Des montants libres, et donc variables en fonction du fournisseur
- Une demande **AVANT SIGNATURE DES DEVIS**
- Une bonification en fonction des revenus

L'éco-prêt à taux zéro

- Un emprunt à taux zéro et sans frais de dossier pour des travaux de rénovation énergétique
- A contracter auprès d'une banque ayant signé une convention avec l'état (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-eco-ptz)
- Jusqu'à 30 000 € sur 3 à 15 ans
- Pour les propriétaires (bailleurs ou occupants)
- Un seul emprunt par logement
- Des logements de plus de 2 ans, utilisés comme résidence principale
- Un montant variable en fonction des travaux engagés

L'éco-prêt à taux zéro

Les actions éligibles :

7. Production d'eau chaude sanitaire utilisant une énergie renouvelable

2. Isolation d'**au moins la moitié** des murs donnant sur l'extérieur

1. Isolation de la **totalité** de la toiture

4. Remplacement d'**au moins la moitié** des fenêtres et portes fenêtres **en simple vitrage**

6. Système de chauffage utilisant une énergie renouvelable

5. Système de chauffage "performant"

3. Isolation des planchers bas **sur sous-sol, vide sanitaire, ou passage ouvert**

Montants d'emprunt maximum en fonction des travaux réalisés

	Action seule	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
		2 travaux	3 travaux ou plus		
Montant maximal d'un prêt par logement	**15 000 €** (7 000 € pour les parois vitrées)	**25 000 €**	**30 000 €**	**30 000 €**	**10 000 €**

Le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique)

- Uniquement pour les personnes aux revenus intermédiaires et supérieurs
- Les ménages aux revenus supérieurs ne peuvent bénéficier de Crédit d'Impôt que sur une liste réduite de travaux :
  - les travaux d'isolation de murs ou de toitures
  - L'installation de bornes de recharge de voitures électriques
- Des montants forfaitaires en fonction des actions
- Réservé aux propriétaires occupants de leur résidence principale
- Pour des bâtiments de plus de 2 ans
- Un plafond de crédit d'impôt sur 5 ans à ne pas dépasser :
  - 2400€ pour une personne seule
  - 4800€ pour un couple soumis à imposition commune
  - +120€ par personne à charge

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux « revenus intermédiaires »	Ménages aux « revenus supérieurs »
1	> 19 074 €	> 27 706 €
2	> 27 896 €	> 44 124 €
3	> 33 547 €	> 50 281 €
4	> 39 192 €	> 56 438 €
5	> 44 860 €	> 68 752 €
Par personne supplémentaire	+ 12 314 €	> 50 102 €

Le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique)

Quelques exemples des montants de crédit d'impôt en fonction des travaux

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	
	aux revenus intermédiaires	aux revenus les plus élevés
ISOLATION THERMIQUE		
Isolation des murs par l'extérieur	50 €/m²	25 €/m²
Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m²	10 €/m²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	15 €/m²	10 €/m²
Isolation des toitures terrasses	50 €/m²	25 €/m²
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	40 €/ équipement	Non éligible

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	
	aux revenus intermédiaires	aux revenus les plus élevés
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Chauffe-eau thermodynamique	400 €	Non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	2 000 €	Non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	4 000 €	Non éligible
Chauffe-eau solaire individuel et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau	2 000 €	Non éligible
Poêle à bûches et cuisinière (bûches)	1 000 €	Non éligible
Poêle à granulés et cuisinière (granulés)	1 500 €	Non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 000 €	Non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	4 000 €	Non éligible
Foyers fermés et inserts	600 €	Non éligible

Ma Prime Rénov'

- Uniquement pour les propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes *(Remplace le C.I.TE. pour ces ménages)*
- Pour des logements de plus de 2 ans, utilisés comme résidence principale
- Des primes forfaitaires en fonction des travaux de rénovation énergétique
- Une demande en ligne à faire avant le début des travaux sur le site dédié : www.maprimerenov.gouv.fr
- Non cumulable avec les aides de l'ANAH

PLAFONDS DE RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

Ma Prime Rénov'

Quelques exemples des montants de Ma Prime Rénov' en fonction des travaux

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	
	aux ressources très modestes	aux ressources modestes
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Chaudière gaz à très haute performance énergétique pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME	1 200 €	800 €
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	3 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	10 000 €	8 000 €
Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	3 000 €	2 500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8 000 €	6 500 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 €	8 000 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2 000 €	1 200 €

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	
	aux ressources très modestes	aux ressources modestes
ISOLATION THERMIQUE		
Isolation des murs par l'extérieur	100 €/m²	75 €/m²
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²
Isolation des toitures terrasses	100 €/m²	75 €/m²
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m²	20 €/m²
AUTRES TRAVAUX		
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500 €	400 €
Ventilation double flux	4 000 €	3 000 €
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €

Les Aides de l'ANAH

- Uniquement pour les propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes

- Des travaux des rénovation énergétiques permettant une **diminution de la consommation d'au moins 25 %**

- Un diagnostic et un accompagnement obligatoire par un opérateur choisi par la collectivité : **SOLIHA**

- Non cumulable avec le PTZ accession, les CEE et Ma Prime Rénov'

- Une aide pouvant aller jusqu'à 50% du coût des travaux H.T. (maximum de coût de travaux de 30 000 €)

- + Une prime "habiter mieux" allant jusqu'à 4 000€

  - *L'ANAH peut également aider les projets des propriétaires bailleurs avec des conditions d'éligibilité et des montants différents*

Les Aides de l'ANAH

Gain énergétique 35 %

Logement classé **F** ou **G**

Saut de 2 classes énergétiques

30 000 € de travaux max.

Prime **Habiter Mieux** :
20 % du coût des travaux

Revenus modestes

Aide ANAH
35 % du coût des travaux

Prime
Habiter Mieux
2 000€ max.

Revenus très modestes

Aide ANAH
50 % du coût des travaux

Prime
Habiter Mieux
4 000€ max.

Gain énergétique 25 %

20 000 € de travaux max.

Prime **Habiter Mieux** :
10 % du coût des travaux

Revenus modestes

Aide ANAH
35 % du coût des travaux

Prime
Habiter Mieux
1 600€ max.

Revenus très modestes

Aide ANAH
50 % du coût des travaux

Prime
Habiter Mieux
2 000€ max.

Les aides aux travaux d'Action Logement

- Pour les ménages aux revenus modestes ou très modestes
- Réservées aux salariés des entreprises privées
- **En priorité pour les travaux d'isolation des parois opaques** dans des logements utilisés en tant que résidence principale
- Obligation de passage par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour valider l'intérêt des travaux prévus
- Un aide pouvant aller jusqu'à :
  - 20 000€ pour les propriétaires occupants
  - 15 000€ pour les propriétaires bailleurs
- Un prêt à 1% plafonné à :
  - 30 000€ pour les propriétaires occupants
  - 15 000€ pour les propriétaires bailleurs

Lamballe Terre & Mer vous accompagne :

LES AIDES LOCALES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Une aide pour l'accession à la propriété

- Une subvention variable en fonction des revenus
- Dépôt de dossier 3 semaines avant signature de l'acte de vente
- Pour l'achat de votre premier logement
- **Une contrainte de performance énergétique à respecter**
  - **<200 kWhep/m².an après travaux**

Nombre de personnes vivant dans le logement	Plafonds de revenus pour les aides de Lamballe Terre & Mer (revenu fiscal de référence N-2 et N-3 ou N-1 et N-2 si plus avantageux)	
	aide de 3 000 €	aide de 2 000 €
1	24 740 €	27 214 €
2	32 990 €	36 285 €
3	38 160 €	41 976 €
4	42 284 €	46 512 €
5 et +	46 398 €	50 038 €

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

Une aide pour l'accession à la propriété

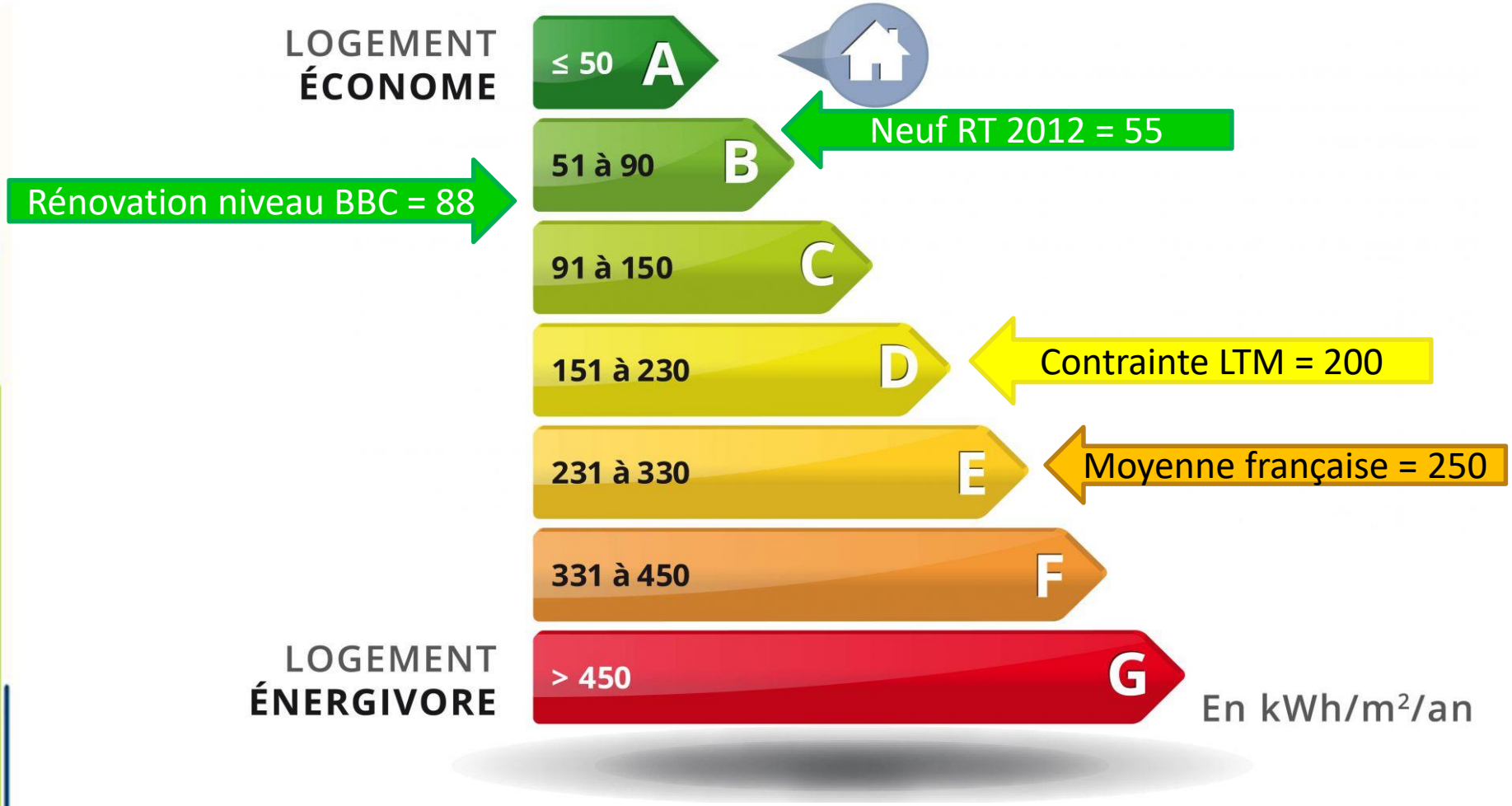

Une aide pour prioriser ses travaux

L'évaluation énergétique

- Des professionnels sélectionnés
- Une étude vérifiée par l'ALEC
- Un coût fixe : 350 €
- Un remboursement possible de 280€

Une aide pour prioriser ses travaux

L'évaluation énergétique

- Visite d'un thermicien qualifié
- État des lieux de l'enveloppe et des systèmes
- Simulation énergétique du logement
  - ✓ Répartition des pertes de chaleur
  - ✓ Répartition des consommations
- Propositions de scénarios de travaux
  - ✓ Des scénarios progressifs
  - ✓ Des gains énergétiques associés

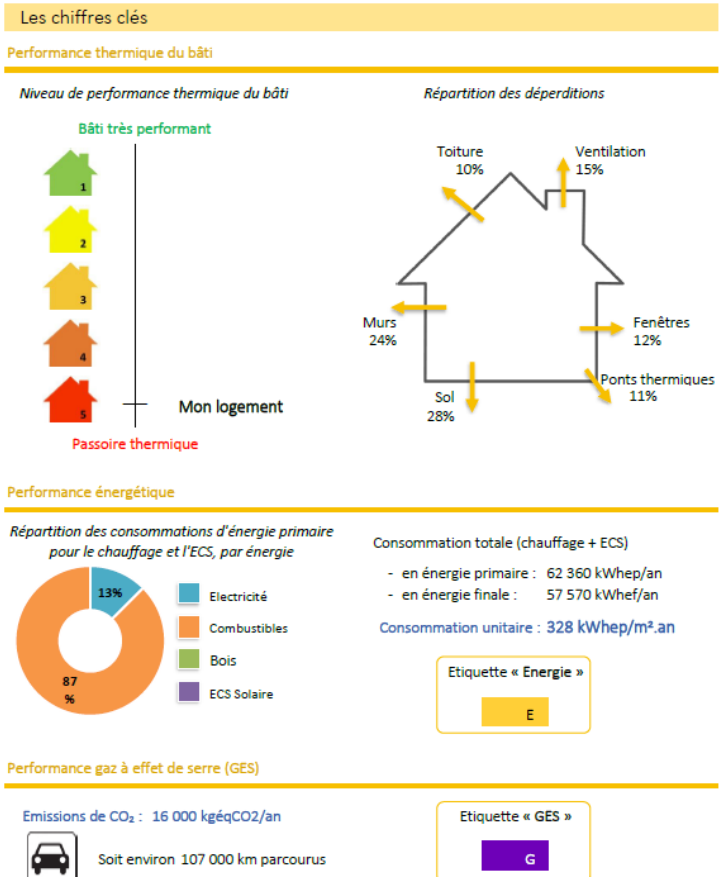

Un dispositif porté et soutenu financièrement par :

Une aide pour prioriser ses travaux

Pour aller plus loin : l'étude thermique réglementaire

- Des résultats plus précis
- Possibilité de dimensionnement des systèmes de chauffage
- Estimation en € des factures énergétiques
- Une liste de bureaux d'étude thermique fournie par l'ALEC
- Un coût fixé par le bureau d'étude thermique
- Un remboursement possible jusqu'à 480€

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

Études de cas

EXEMPLES CONCRETS DE RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Exemple de travaux pour une personne aux revenus modestes

SITUATION

Résidence principale de 67 m2 occupée par une personne seule (Revenus modestes)

CARACTERISTIQUES

Maison de 1960
Chauffée au gaz

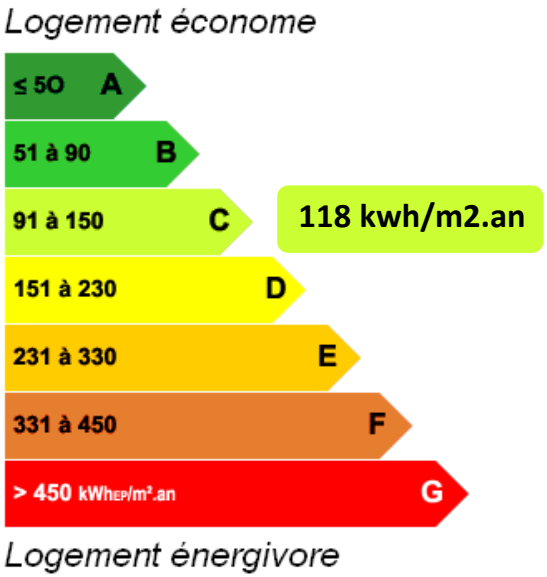

PERFORMANCE DE BASE

Isolation des murs en intérieur (moyenne)
Isolation de la toiture perfectible
Double vitrage
VMC simple flux
Chauffage et eau chaude par chaudière à condensation

Estimation des consommations futures

610 € par an de gaz

Exemple de travaux pour une personne aux revenus modestes

TRAVAUX
Isolation de la toiture par l'extérieur **18 915 €TTC**
Isolation des murs par l'extérieur **14 554 €TTC**
Total des travaux **33 469 €TTC**

AIDES FINANCIERES
Éco prêt à taux zéro **25 000 €**
Aides ANAH **8 600€**
Aide d'Action logement **20 000 €**
Aides obtenues : 28 600 € soit (85%) + 25 000 € de prêt à taux zéro

CONSOMMATIONS APRES TRAVAUX

405€/an de consommation de gaz
Soit 205 € d'économisé par an

+ Confort amélioré
+ Maison protégée
+ Valeur verte de la maison, le bien est revalorisé

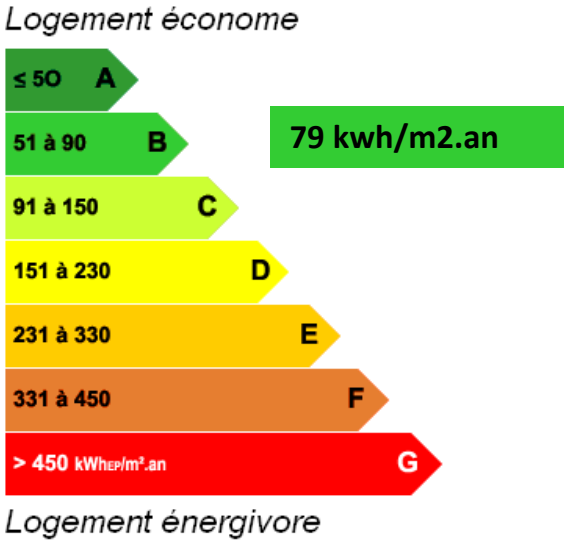

Exemple accession à la propriété 2020

Prix d'achat 85 000€

SITUATION

Résidence principale de 76 m2 occupée par deux personnes (Revenus intermédiaires)

CARACTERISTIQUES

Maison des années 1960
Chauffée au gaz et eau chaude électrique

388 kwh/m2.an

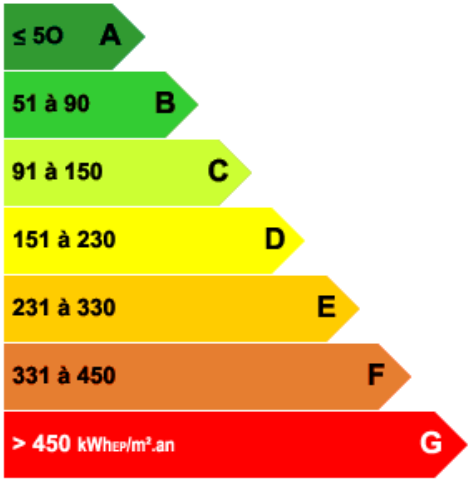

Logement énergivore

PERFORMANCE DE BASE

Isolation des murs néant
Isolation de la toiture ancienne et dégradée
Double vitrage
Ventilation naturelle
Chauffage par chaudière à condensation et eau chaude par ballon électrique ancien

Estimation des consommations futures

1970 € par an de gaz et 250 € d'électricité pour l'eau chaude

Exemple accession à la propriété 2020 sur Lamballe Terre et Mer

TRAVAUX
Isolation totale de la toiture et des murs par l'intérieur en isolant bio-sourcé **20 066€TTC**
Passage de l'eau chaude sur la chaudière gaz et régulation du chauffage **1 904€TTC**
Changement de menuiserie partiel **2 301€TTC**
Total des travaux **24 271 €TTC**

AIDES FINANCIERES
PTZ **48 000 € sur le total emprunté (111 545€)**
Aide accession **3 000€**
Aide CEE **1 450 €**
CITE **4 800 €**
Aides obtenues : 9 250€ soit (38%) + 48 000 € de PTZ

Reste à charge de 15 021€

Exemple accession à la propriété 2020 sur Lamballe Terre et Mer

RESULTAT APRES TRAVAUX

- ✓ 731 €/an de consommation de gaz (chauffage et eau chaude)
- ✓ **Soit 1 488 € d'économisé par an ou 124 € par mois**
- ✓ **Mensualité du prêt travaux d'économie d'énergie 47€ par mois**
- ✓ **Temps de retour brut 10 ans**
- ✓ **3 984 TeqCO2/an évités soit 26 577 km/an**

+ Confort amélioré
+ Une seule énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
+ Valeur verte de la maison : revalorisation du prix de vente
+ Diminution de l'impact environnemental
+ Rentabilité rapide
+ Augmentation du pouvoir d'achat du ménage

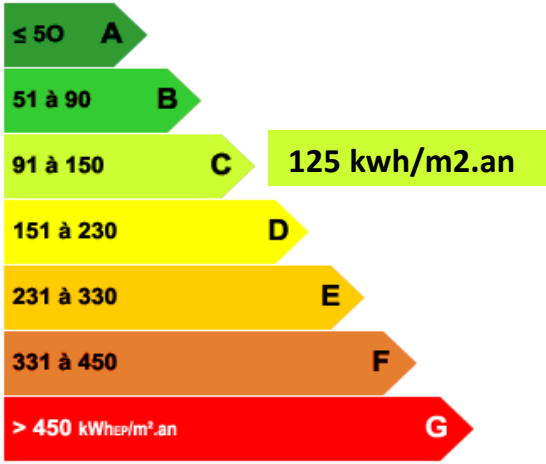

Logement énergivore

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

Pour tout projet lié à l'énergie dans un logement

- **Une question technique, financière, administrative, un échange ou encore un suivi de dossier ?**

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

5 rue du 71e R.I.
22000 Saint Brieuc
Tel : 02 96 52 15 70

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

Se faire aider, se faire accompagner

Attention aux démarchages téléphoniques ou physiques !!

Ne rien signer, prendre contact avec l'ALEC, prévenir la mairie et en parler autour de vous

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

ATTENTION AUX TECHNIQUES UTILISÉES !

Isoler des combles perdus

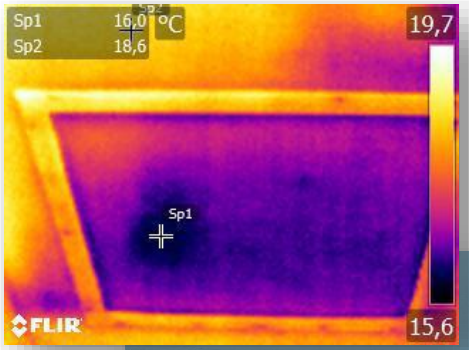

Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

ATTENTION AUX TECHNIQUES UTILISÉES !

Isoler des plafonds de sous-sol